GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

Choisir
le gaz naturel
c'est choisir une énergie d'avenir

Le gaz naturel, partenaire de votre quotidien

En optant pour le gaz naturel, vous faites le choix d'une énergie d'avenir qui allie confort et économie. GRDF est à vos côtés pour vous informer sur les solutions de chauffage, de production d'eau chaude et de cuisson.

Alors n'hésitez plus, rejoignez nos 11 millions de clients déjà raccordés au réseau public de distribution de gaz naturel exploité par GRDF. Choisir le gaz naturel, c'est choisir une énergie compétitive et d'avenir.

Moderne, économique et adapté à la transition énergétique... Avec le gaz naturel, bénéficiez d'une énergie confortable à travers 3 usages.

Le chauffage au gaz naturel diffuse une chaleur douce et uniforme, ajustable au degré près. Pour le design, adoptez la cheminée gaz naturel.

L'eau chaude est disponible à température idéale, en quantité suffisante et en permanence pour toute la famille.

La petite flamme bleue, souple et précise, facilite la préparation de vos plats en leur assurant saveur et moelleux.

Le gaz naturel, une énergie compétitive

Dans une tendance globalement à la hausse pour l'ensemble des énergies, le gaz naturel reste particulièrement attractif sur la durée.

Consultez le **baromètre des prix des énergies** mois par mois sur projetgaz.grdf.fr

GRDF agit dès maintenant pour les générations futures

Le transport du gaz naturel et sa distribution, par des canalisations enterrées, n'altèrent pas les paysages.

De plus, le gaz naturel s'associe facilement aux énergies renouvelables comme le solaire.

Enfin, à l'horizon 2030, entre 500 et 1400 sites injecteront du biométhane selon la feuille de route de L'ADEME. La loi de transition énergétique a fixé un objectif de 10% de gaz vert dans le réseau.

Le rôle de GRDF, votre distributeur de gaz naturel

GRDF construit, entretien, surveille et développe le réseau public de distribution de gaz naturel qu'il est chargé d'exploiter. Il garantit la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte en gaz naturel. Le gaz naturel est acheminé jusqu'aux clients par un réseau de canalisations. C'est le réseau de distribution de gaz naturel le plus long en Europe. Il vous appartient d'assurer l'entretien de votre installation intérieure en faisant appel à un installateur chauffagiste.

Vous informer sur les atouts et les solutions gaz naturel

GRDF vous informe pour vous aider à choisir la meilleure solution de chauffage, de production d'eau chaude et de cuisson. Le contenu de ce dossier vous détaille les étapes à suivre pour bénéficier au quotidien des avantages du gaz naturel.

- **Plus de 9 500 communes** desservies en gaz naturel
- **11 millions** de clients
- Plus de **195 000 km** de réseau public de distribution du gaz naturel, soit plus de cinq fois le tour de la Terre

Concrètement, comment ça marche ?

Le raccordement comprend la réalisation des travaux en domaine public depuis le réseau de GRDF jusqu'au coffret de comptage situé en limite de propriété, ainsi que la fourniture du coffret de comptage et son éventuel encastrement dans un mur. L'installation intérieure liée à vos équipements gaz naturel ainsi que la liaison, en domaine privé, entre le coffret de comptage et ces équipements restent à votre charge.

Votre installateur

- Il assure, avec votre accord, les relations entre vous et GRDF concernant le raccordement.
- Il installe la chaudière que vous avez choisie, l'associe au réseau de radiateurs et relie cette installation au coffret de comptage situé en limite de propriété.
- Il effectue les essais et s'assure que tout fonctionne correctement.
- Il peut également assurer l'entretien de vos appareils.

Travaux réalisés sous la responsabilité de GRDF

Le raccordement de votre habitation

1. **Le réseau public de distribution du Gaz Naturel exploité par GRDF :** canalisations servant à acheminer le gaz et placées sous la responsabilité de GRDF.
2. **Le raccordement :** liaison entre le réseau public de distribution et le coffret de comptage situé en limite de propriété.
3. **La fourniture du coffret de comptage** situé en limite de propriété au plus près de l'adresse postale et de la voie publique. La pose de ce coffret est réalisée par GRDF lorsqu'elle est sur socle et par GRDF ou le client en cas d'insertion ou d'encastrement.

Travaux à votre charge

Votre installation intérieure

4. **La liaison** entre le coffret de comptage et votre habitation. Elle est située dans le domaine privé, enterrée dans la plupart des cas, mais elle peut aussi être réalisée de manière aérienne, courant le long d'un support fixe (mur par exemple) et protégée par une protection mécanique.
5. **La tuyauterie** située à l'intérieur de votre habitation qui alimente vos appareils d'utilisation de gaz naturel tels que votre chaudière, votre ballon d'eau chaude, votre plaque de cuisson…

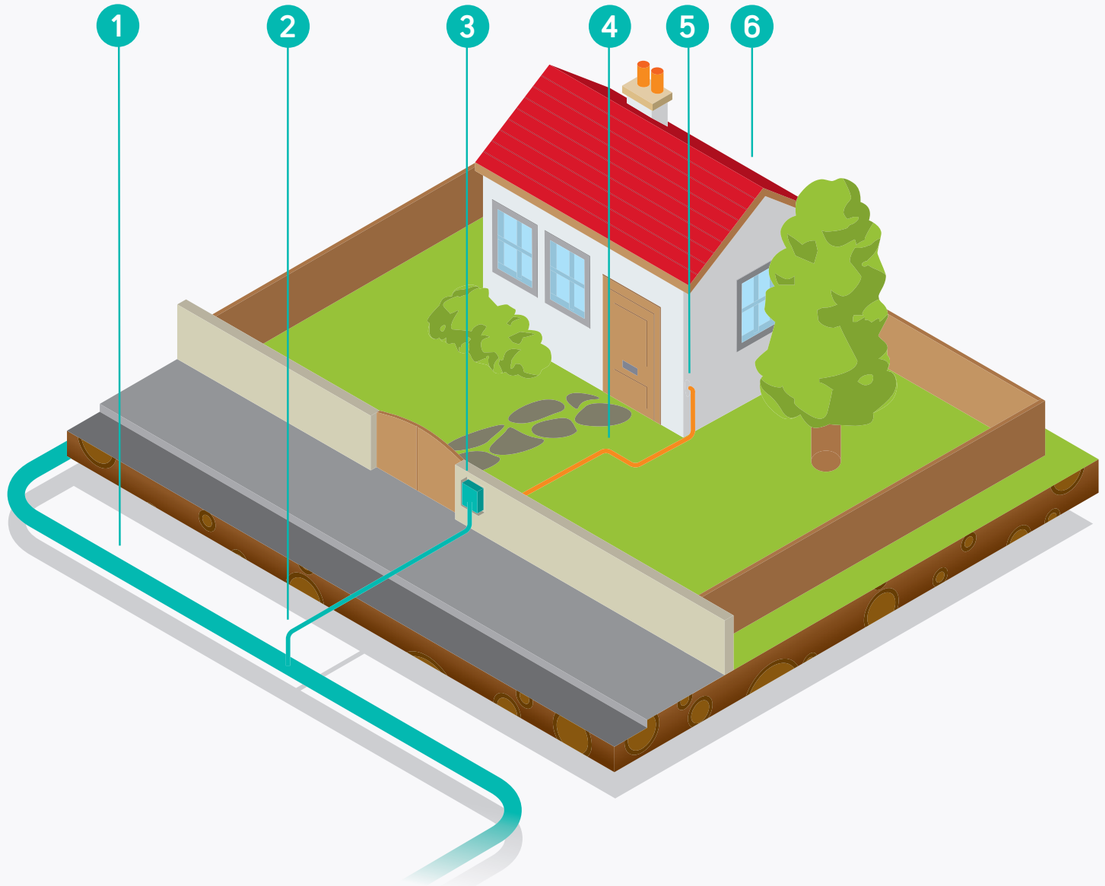

Bon à savoir

La limite de propriété (1)

C'est la limite entre le domaine public (rue, route…) et le domaine privé (votre propriété…). Selon les cas, il peut s'agir d'une simple haie, d'une clôture grillagée, d'un mur d'enceinte ou de la façade de votre habitation.
Le coffret pourra, ainsi, être posé sur socle ou encastré.

Le raccordement (2)

Pendant ces travaux, votre présence n'est pas obligatoire et l'accès à la partie privative n'est pas indispensable.

Le coffret de comptage (3)

Si vous choisissez de réaliser vous-même la pose du coffret, un contrôle sera effectué par GRDF ou son prestataire pour s'assurer du bon positionnement du coffret en amont des travaux.

La liaison (4)

Une tranchée peut s'avérer nécessaire pour la liaison entre le coffret en limite de propriété et votre habitation.

Dans ce cas, il vous appartient de la faire réaliser par le prestataire de votre choix.

Votre coffret de comptage

Posé en limite de propriété, au plus près de l'adresse postale et de la voie publique, il contient un organe de coupure générale, un compteur et généralement un détendeur.

Que contient-il ?

1. **Un organe de coupure générale**
Situé avant le compteur, il permet de fermer le passage du gaz naturel (en cas d'absence prolongée ou de travaux par exemple).

2. **Un détendeur**
Il s'avère en général nécessaire pour adapter la pression du gaz qui circule dans les canalisations à une utilisation domestique. Dans ce cas, il est placé entre l'organe de coupure générale et votre compteur. Il comporte également une fonction "sécurité" (interruption du passage du gaz en cas de dysfonctionnement), nécessitant alors un réarmement pour rétablir l'alimentation en gaz.

3. **Un compteur**
Dernier maillon du réseau public de distribution de gaz naturel, il sert à enregistrer votre consommation de gaz naturel et à déterminer le montant de votre facture.

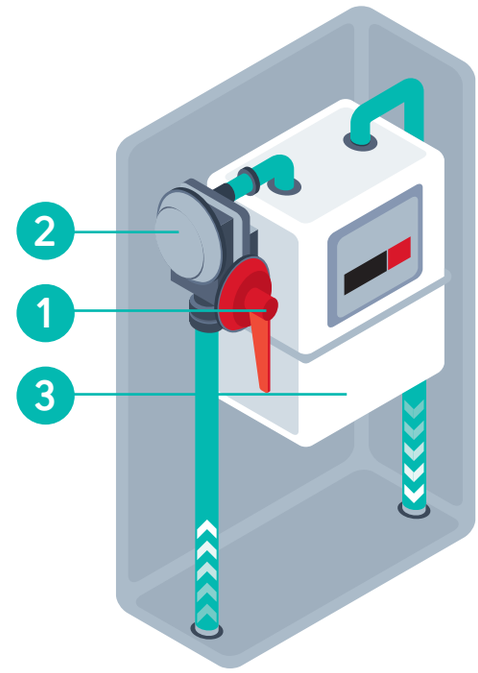

Votre raccordement

Ce que vous devez faire

01

Vous remettez à votre installateur un exemplaire signé de l'offre de raccordement et de la fiche coffret. Un accompte de 50% sera à régler à GRDF.

03

Vous choisissez votre fournisseur de gaz naturel (liste des fournisseurs nationaux disponible sur le site indépendant **www.energie-info.fr**)

05

Vous payez le solde des travaux de raccordement. Puis, lorsque votre installateur chauffagiste a finalisé les travaux de l'installation intérieure, vous contactez le fournisseur que vous avez choisi au moins 10 jours avant la date souhaitée de mise en service de votre installation. Il vous sera demandé votre référence, correspondant au n° de PCE (Point de Comptage et d'Estimation) présent sur nos différents courriers.

Ce que font votre installateur et GRDF

02

À réception de votre dossier par GRDF, votre installateur reçoit une information lui permettant de suivre le déroulement des travaux de raccordement de votre logement (dates, etc.) et de coordonner les travaux de votre installation intérieure.

04

GRDF réalise les travaux de raccordement et prévient votre installateur lorsqu'ils sont achevés (ces travaux pourront être réalisés par un prestataire mandaté par GRDF).

06

Votre installateur vous remet le certificat de conformité, délivré par un organisme agréé.

07

Vous remettez au technicien GRDF qui vient réaliser la mise en service **le certificat de conformité** de votre installation intérieure fourni par votre installateur.

Vous pouvez désormais profiter des avantages du gaz naturel !

La mise en service de votre installation et les documents nécessaires

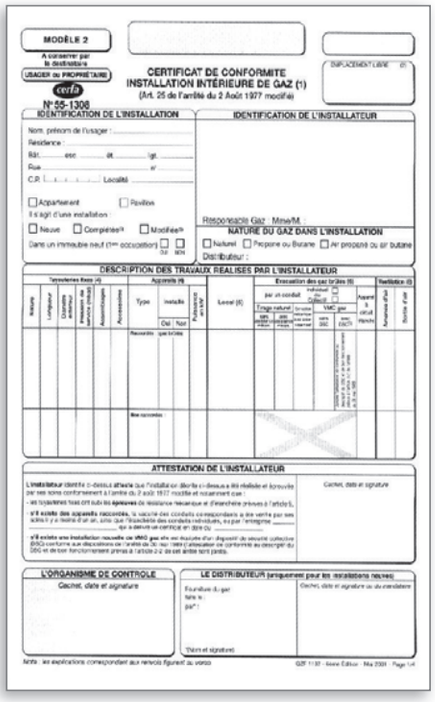

MODÈLE 2

A conserver par le destinataire

USAGER ou PROPRIÉTAIRE

cerfa N° 55-1308

CERTIFICAT DE CONFORMITE INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ (1)

(Art. 25 de l'arrêté du 2 Août 1977 modifié)

EMPLACEMENT LIBRE (2)

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION

Nom, prénom de l'usager :

Résidence :

Bât. ... esc. ... ét. ... lgt. ...

Rue ... n° ...

C.P. ... Localité ...

☐ Appartement ☐ Pavillon

Il s'agit d'une installation :

☐ Neuve ☐ Complétée (3) ☐ Modifiée (3)

Dans un immeuble neuf (1ère occupation) ☐ OUI ☐ NON

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATEUR

Responsable Gaz : Mme/M. :

NATURE DU GAZ DANS L'INSTALLATION

☐ Naturel ☐ Propane ou Butane ☐ Air propané ou air butane

Distributeur :

DESCRIPTION DES TRAVAUX REALISES PAR L'INSTALLATEUR

Tuyauteries fixes (4) | Appareils (5) | Exécution des gaz brûlés (6) | Ventilation (7)

Nature | Longueur | Diamètre extérieur | Epaisseur de la paroi | Assemblages | Accessoires | Appareils (5) Type | Installés Oui / Non | Raccordés | Non raccordés | Puissance nominale | Local (8) | Exécution des gaz brûlés (6) par un conduit individuel ☐ collectif ☐ | Appareil à circuit étanche | Ventilation (7) Amenées d'air | Sortie d'air

Gaz naturel | Gaz de pétrole liquéfié | VMC gaz

ATTESTATION DE L'INSTALLATEUR

L'installateur identifié ci-dessus atteste que l'installation décrite ci-dessus a été réalisée et éprouvée par ses soins conformément à l'arrêté du 2 août 1977 modifié et notamment que :

- les tuyauteries fixes ont subi les épreuves de résistance mécanique et d'étanchéité prévues à l'article 5,

- s'il existe des appareils raccordés, la valeur des conduits correspondants a été vérifiée par ses soins et y a mesuré d'un air, ainsi que l'étanchéité des conduits individuels, ou par l'entreprise ... qui a délivré un certificat en date du ...

- s'il existe une installation nouvelle de VMC gaz elle est équipée d'un dispositif de sécurité collective (DSC) conforme aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 1989 (l'installateur se conformera au descriptif du DSC et de son fonctionnement prévus à l'article 2-2 de cet arrêté sont joints.

Cachet, date et signature

L'ORGANISME DE CONTROLE

Cachet, date et signature

LE DISTRIBUTEUR (uniquement pour les installations neuves)

Fournitures du gaz

Nom :

PAR :

Cachet, date et signature ou du mandataire

Visa et signature

Nota : les explications correspondant aux renvois figurent au verso

GDF 1130 - 4ème Edition - Mai 2001 - Page 1/4

Le certificat de conformité de votre installation intérieure de gaz naturel

Il est établi et signé par votre installateur qui le fera ensuite viser par un organisme de contrôle agréé avant de vous le remettre.

Ce document est obligatoire pour la mise en gaz

Votre règlement

La demande de prestation de raccordement présente dans ce dossier, précise le montant forfaitaire de réalisation du raccordement.

Il vous appartient de régler ce montant, selon les modalités définies dans cette demande.

Quel que soit votre fournisseur, nos conseillers vous informent

- Sur le déroulement et le suivi de vos travaux de raccordement au réseau public de distribution de gaz naturel exploité par GRDF.
- Sur les installateurs exerçant près de chez vous.

SERVICE CLIENT

N°Cristal 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi,
de 8h à 17h. Appel non surtaxé

Pour plus d'informations,
consultez notre site **www.grdf.fr**

Confiez-moi vos démarches de raccordement

Conception, Réalisation et Impression : Desbouis Grésil - RCS Evry B 963 201 330

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 €. Siège social : 6, rue Condorcet 75009 Paris. RCS PARIS 444 786 511